



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23/09/2021,
- 2- Avenant N° 2 à la convention pluriannuelle entre la commune de Thénac et la CDA concernant la mise à disposition d'un local communal,
- 3- Convention avec la CDA de Saintes pour l'intervention de conseillers numériques auprès de communes membres,
- 4- Puits communal Rue de la motte, demande de la propriétaire de la parcelle AR12 pour récupérer ce puit en propriété privée,
- 5- Convention CertiNergy, offre de valorisation de travaux d'efficacité énergétique pour le versement d'une prime CEE qui viendra réduire le coût des travaux engagés dans un logement communal,
- 6- Validation du devis de remplacement du mode de chauffage de l'appartement communal situé place de la Liberté,
- 7- Validation du devis BODET et du devis électrique pour le remplacement du moteur des cloches de l'église,
- 8- Demande de subvention au Département pour des travaux complémentaires à l'église et demande d'autorisation pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention,
- 9- Attribution d'une subvention à l'école de Thénac pour la participation au voyage " classe découverte " de la classe des CE2 (22 élèves) du 9 au 12 Mai 2022,
- 10- Soutien à l'installation d'un commerce dans le local de l'ancienne pizzeria,
- 11- Demande de gratuité de la salle Hélène NEVEUR pour le 7 Janvier 2022 par le conservatoire de Saintes afin d'y délocaliser un concert scolaire offert aux élèves de l'école de Thénac,
- 12- Présentation au conseil municipal des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020, (conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales),
- 13- Questions et informations diverses.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures onze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 22/10/2021), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES,

Secrétaire de séance :

Absents excusés : Mme Béatrice RAPET, Mme Mélissa MONGIS, M. Jean-Pierre BRUNET (arrivée à 19H20).

Absents : Jean BRETHOMÉ, Ludovic ALLU.

Procurator(s) : Mme Béatrice RAPET donne procuration à M. Patrick PAYET

Présents : 14
Absents : 5
Votants : 15

A partir de 19H20, à l'ordre du jour n°3 :
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 16

► Ordre du jour N° 1

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23/09/2021.

Le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 23/09/2021) est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°2

Avenant N° 2 à la convention pluriannuelle entre la commune de Thénac et la CDA concernant la mise à disposition d'un local communal.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la convention entre la commune et la CDA de Saintes car dans la précédente convention n'avait pas été mentionnée la période des vacances scolaires. La convention est modifiée comme suit :
La commune met à disposition de la CDA, dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, la salle Hélène NEVEUR située rue de la Paix, 17460 THENAC :

- Sont mis à disposition : la salle et les sanitaires.

- En période scolaire : le lundi de 16h30 à 17h30, le mercredi matin jusqu'à 13h30 et le jeudi de 16h30 à 18h

- En période de vacances scolaires : du lundi au jeudi de 7h30 à 19h et le vendredi jusqu'à 12h, selon les disponibilités de la salle et seulement les semaines où les activités associatives sont suspendues

Cette modification prend effet au 1er septembre 2021. Les autres articles de ladite convention restent inchangés.

Mme le maire propose d'ajouter à cet avenant un article stipulant le droit à la commune de garder la priorité de l'occupation de la salle pour d'autres activités si nécessaire et si une situation d'urgence l'impose (situation sanitaire, travaux,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Madame le maire à signer la convention.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

ARRIVÉE DE M. Jean-Pierre BRUNET à 19H20.

► Ordre du jour N°3

Convention avec la CDA de Saintes pour l'intervention de conseillers numériques auprès de communes membres

Madame le Maire expose : Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales, la Commune de Thénac s'est positionnée pour signer une convention avec la CDA de Saintes pour accueillir un conseiller numérique en mairie. Le but est de rapprocher le numérique du quotidien des habitants du territoire, à savoir :

- Accompagner les usagers dans leurs démarches sur Internet,
- Accompagner les Mairies (Intervention auprès des agents, des associations, de la médiathèque)
- Accompagner les TPE / PME.

La conseillère numérique interviendra sur la commune de Thénac le jeudi à raison d'une demi-journée tous les quinze jours.

La contribution financière demandée à la commune de Thénac par la Communauté d'Agglomération de Saintes pour cette intervention s'élève à 1119 euros annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°4

Puits communal Rue de la motte, demande du propriétaire de la parcelle AR12 pour récupérer ce puit en propriété privée.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic MOULINEAU qui explique aux membres du conseil municipal que le propriétaire de la parcelle AR12 d'une contenance de 510 m², situé 1 rue de la Motte souhaite acquérir le puits communal situé à proximité de son terrain. Madame le Maire ajoute que s'agissant d'un puits sur un domaine public, considérant qu'en raison du droit de puisage, il faut s'assurer que ce puit n'est plus utilisé, il faudrait passer par une procédure de désaffectation et de déclassement avant d'engager une procédure de vente amiable. Elle précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Mme le maire propose au conseil municipal d'informer le potentiel acquéreur de ces dispositions et attend une réponse positive de sa part avant d'engager la procédure.

POUR : 9

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Ludovic MOULINEAU, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

Se sont abstenus : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LE GALL, Karine PROSPER, Sylvie LIMOGES.

Le conseil municipal adopte à la majorité le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement du puits communal situé rue de la Motte.

► Ordre du jour N°5

Convention CertiNergy, offre de valorisation de travaux d'efficacité énergétique pour le versement d'une prime CEE qui viendra réduire le coût des travaux engagés dans un logement communal.

Madame le Maire expose : au vu de l'installation d'une pompe à chaleur dans l'appartement communal situé place de la Liberté, la commune s'inscrit dans une demande de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie. Elle peut ainsi bénéficier d'une **offre de valorisation de Travaux**.

CertiNergy, société éco-innovante, propose de valoriser ces travaux d'économie par le versement d'une Prime CEE.

Elle versera au Bénéficiaire une Prime CEE calculée en fonction du volume de CEE (exprimé en MWh cumac) enregistrés sur le compte de CertiNergy (ci-après dénommé « **Volume CEE** ») et selon la formule suivante :

Prime CEE = PA x Volume CEE

Avec PA = prix d'achat des CEE exprimé en € HT/MWhc, et **PA = 5,56€ HT/MWhc** sous réserve que le Volume de CEE obtenus dans le cadre de l'Offre ait été enregistré avant le **31 décembre 2022**.

L'estimation du Volume CEE correspondant aux Travaux est égale à **454,50 (quatre cent cinquante-quatre virgule cinquante) MWhcumac** (détail du calcul figurant en Annexe 1 de l'Offre).

En fonction de ce qui précède, le montant de la Prime CEE est estimé à hauteur de la somme de 2 527,02 € HT

(deux mille cinq cent vingt-sept euros et deux centimes hors taxes) (selon les conditions de l'offre n°2021-197014-2 du 13/10/2021). Pour l'installation d'une pompe à chaleur BAR-TH-104 CDP 2019 – version 23.2 – de type air/eau.

Après en avoir délibéré :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Madame le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°6

Validation du devis de remplacement du mode de chauffage de l'appartement communal situé place de la Liberté.

Madame le maire explique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir remettre ce logement en location, il y a obligation de procéder au remplacement du chauffage au fuel qui est en fin de vie. Elle souhaite installer une pompe chaleur dans l'appartement communal situé place de la Liberté. Cette pompe à chaleur réduit la consommation énergétique et utilise des sources d'énergie renouvelable. Equipée du fluide R-32 elle permet de réduire l'empreinte carbone par 3.

Madame le Maire fait lecture des devis de la société TECHNICOL SAINTONGE – 6 bis avenue Kennedy – 17100 SAINTES :

- DEVIS N° 68322 pour la fourniture et pose d'une pompe à chaleur AIR/EAU haute température chauffage et ECS monophasé de marque DAIKIN R32 pour un montant HT de 14049.61 euros soit TTC 14822.34 euros
- DEVIS N° 68213 pour l'intervention d'un montant de HT de 248.80 euros soit TTC 262.48 euros

Après en avoir délibéré

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité

ACCEPTE les devis d'un montant total HT de 14298.41 euros soit 15084.82 euros TTC

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Autorise Madame le Maire à commencer les travaux et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°7

Validation du devis BODET et du devis électrique pour le remplacement du moteur des cloches de l'église.

Madame le maire donne la parole à Ludovic MOULINEAU, Maire-Adjoint, qui explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les moteurs de volée des cloches.

Il fait lecture des devis :

- Devis N° 320310 du 29/07/2021 – Société BODET CAMPANAIRE – Agence Campanaire SUD OUEST – 4 rue du Parc industriel Euronord – 31150 BRUGUIERES – remplacement des moteurs de volée des cloches 1 et 2 pour un montant HT de 3450.35 euros soit 4140.42 euros
- Devis N° D21-00127 du 13/10/2021 – EURL GABRIALT STEPHANE ELECTRICITE – 38 chemin de Choisy – 17100 BUSSAC S/CHARENTE – liaison tableau commande cloches – pour un montant HT de 1010 euros soit 1212 euros TTC.

Après en avoir délibéré

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité
- ACCEPTE les devis d'un montant total HT de 4460.35 euros soit 5352.42 euros TTC
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Madame le Maire à commencer les travaux et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ont voté pour : Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°8

Demande de subvention au Département pour des travaux complémentaires à l'église et demande d'autorisation pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention.

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du département de la Charente-Maritime pour les travaux complémentaires de l'Eglise.

Suite à l'acceptation par le conseil des devis précités, à savoir :

Devis N° 320310 du 29/07/2021 – Société BODET CAMPANAIRE – Agence Campanaire SUD OUEST – 4 rue du Parc industriel Euronord – 31150 BRUGUIERES – remplacement des moteurs de volée des cloches 1 et 2 pour un montant HT de 3450.35

Devis N° D21-00127 du 13/10/2021 – EURL GABRIALT STEPHANE ELECTRICITE – 38 chemin de Choisy – 17100 BUSSAC S/CHARENTE – liaison tableau commande cloches – pour un montant HT de 1010 euros.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour une demande de subvention à hauteur de **15% et de demander au département l'autorisation pour réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention.**

Après en avoir délibéré,

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La réalisation des travaux complémentaire à l'Eglise pour un montant total HT de 4460.35 euros,
- Demande de financement au département de **15%** soit **669.05 euros HT**.
- Financement communal de **85 %** soit **3791.30 euros HT**.

Autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°9

Attribution d'une subvention à l'école de Thenac pour la participation au voyage " classe découverte " de la classe des CE2 (22 élèves) du 9 au 12 Mai 2022.

Madame le maire donne la parole à Mme Joëlle DUJARDIN qui explique au Conseil Municipal que les enfants de la classe de CE2 de l'école de Thenac souhaitent réaliser un voyage découverte en milieu naturel sur l'île d'Oléron du 09/05 au 12/05/2022. Monsieur Philippe CHINCHON, Directeur de l'Ecole de Thenac sollicite la mairie pour une participation à hauteur de 500 euros sur un coût total de 5347 euros. Madame Joëlle Dujardin fait lecture du budget prévisionnel :

► Ordre du jour N°11

Demande de gratuité de la salle Hélène NEVEUR pour le 7 Janvier 2022 par le conservatoire de Saintes afin d'y délocaliser un concert scolaire offert aux élèves de l'école de Thenac.

Le conservatoire offre un concert professionnel gratuit ainsi qu'un concert scolaire ouvert en priorité aux élèves de l'école de la commune. La volonté municipale de Saintes est de développer les actions du conservatoire aux seins des communes de la CDA et prend à sa charge les coûts de représentation.

Après en avoir délibéré

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Ont voté pour : Mesdames et Messieurs, Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Ludovic MOULINEAU, Jean-Pierre BRUNET, Joëlle DUJARDIN, Jean-Pierre DURAND, Nadège LE GALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Christian AUDEBAUD, Jean-Christophe CHAUMET, Karine PROSPER, Delphine BAYOU, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°12

Présentation au conseil municipal des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020, (conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales).

Madame le Maire informe le conseil municipal que les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2020 sont disponibles et téléchargeables sur le site internet d'Eau 17: www.eau17.fr.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune doit présenter ces documents à son conseil municipal, sans obligation de délibération.

Au 1er janvier 2020, Eau 17 est compétent pour la production et la distribution d'eau potable auprès de 458 communes, représentées par 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce rapport décrit l'organisation d'Eau 17, ses compétences et ses principes de fonctionnement. A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007-675 et les arrêtés du 2 mai 2007 et du 2 décembre 2013, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public de l'eau. Ce rapport a été présenté au comité syndical d'Eau 17, le 25 juin 2021.

Madame le maire fait lecture des rapports annuels au Conseil Municipal.

► Ordre du jour N°12

QUESTIONS DIVERSES :

- **Projet cantine** : Mme le Maire fait un point de situation après la révélation de la présence de citernes d'eau sous l'enrobé qui doivent être enlevées ce qui entrainera une majoration des coûts. Des sondages vont être réalisés au même titre que les diagnostics amiante
- **Succession FLECSH** : la commune a reçu des proposition d'achat pour le box situé à Paris. Madame le Maire explique qu'elle ne souhaite pas dissocier le box de l'appartement et n'a donc pas retenu les propositions. Le mobilier sera donné à des personnes défavorisées. La tombe de Mme Flesch ainsi que celle de ses parents seront fleuris le 1^{er} novembre. Une cérémonie aura lieu tous les ans le 11/02 en sa mémoire.
- **Repas du 11/11/2021** : Mme Joëlle DUJARDIN annonce que les inscriptions sont en cours. Elle demande de l'aide aux élus pour la préparation, la mise en place et le service de table qui répondent présents. Elle remercie également l'association « Le Cercle de l'Amitié » pour son aide à la décoration des tables pour le repas du 11/11.
- **Commémoration du 11/11** : Mme Nadège LEGALL annonce qu'elle aura lieu à 12H00. Elle informe le conseil qu'il y aura deux porte-drapeaux cette année. Un pot sera servi après la cérémonie.
- **Noël des enfants 2021** : les enfants sont conviés à un spectacle de Noël à la salle Hélène Neveur le 17/12/2021 organisé par l'APE et la Mairie S'en suivra un goûter à l'extérieur avec la présence du Père Noël et de sa calèche.
- **Commerces ambulants** : M. CHAUMET revient sur le projet d'installation d'une boucherie dans la commune. Il souligne qu'il existe déjà un commerce ambulant « boucher charcutier » qui vient sur la commune tous les jeudis matin et que cela n'aura pas d'incidence pour l'obtention de la subvention. Mme MERCIER explique qu'on se dirige vers une officialisation du marché de Thénac puisqu'il se pérennise et que ces commerces ambulants n'affecteront pas l'obtention d'une subvention pour l'ouverture d'une boucherie sur la commune.
- **Relais vêtements** : Le relais a été déplacé sur le parking situé à côté de la RD 125, vers Chermignac.
- **Potager solidaire** : les projets de plantations sont lancés : débuteront mi-janvier et mi-février pour le gazon. Des flyers vont être distribués aux résidents du lotissement « La Pointe de Beauséjour » pour les informer.
- **Illuminations de Noël** : Les guirlandes de Noël seront allumées le 06/12/2021 et dorénavant Madame le Maire souhaite que cette action se fasse le jour de la St Nicolas pour un avoir un point de repère.
- **Vœux du Maire** : ils auront lieu le 21/01/2022.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures et 08 minutes.

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			X		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine	X				
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X Arrivée à 19H20				
CHAUMET	Jean- Christophe	X				
DUJARDIN	Joëlle	X				
DURAND	Jean-Pierre	X				
LE GALL	Nadège	X				
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
MONGIS	Melissa		X			
MOULINEAU	Ludovic	X				
MUSCADET	Nelly	X				
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine	X				
RABANIER	Jean-Luc	X				
RAPET	Beatrice		X		PATRICK PAYET	
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X				